

---

## Adresse de la société régénérée des sans-culottes de Narbonne témoignant son dévouement à la République, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société régénérée des sans-culottes de Narbonne témoignant son dévouement à la République, lors de la séance du 23 pluviôse an II (11 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 564-566;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_35200\\_t1\\_0564\\_0000\\_14](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35200_t1_0564_0000_14)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

et témoignent la plus vive ardeur de combattre et vaincre les satellites des tyrans contre notre liberté.

En applaudissant à vos glorieux travaux, à cette impulsion nerveuse que vous avez [donnée] au gouvernement par votre lettre du 14 frimaire, recevez l'expression de notre reconnaissance pour celle du 29 du même mois relative à l'instruction publique. L'ignorance n'alimentera plus le fanatisme et la raison va succéder aux préjugés, mais pour l'avancement de l'esprit révolutionnaire, pour le progrès des lumières des vertus et des mœurs républicaines, nous demandons, Législateurs, que vous décrétiez que ni prêtres, ni ci-devant prêtres ne pourront remplir les places d'instituteurs, que vous décrétiez aussi, que même les ci-devant prêtres et nobles, ne pourront être appelés à remplir celles de fonctionnaires publics; nous pensons que cette mesure importe au salut public, car quels que soient les opinions et les sacrifices de ces castes fanatiques et orgueilleuses en faveur de la chose publique, en approfondissant leurs motifs, on trouveroit leurs intentions suspectes peut-être perfides.

Nous vous le répétons encore, Législateurs, restez à votre poste, et ne le cédez que lorsque la République sera partout reconnue, que son unité, son indivisibilité seront affermies, qu'elle sera vengée de tous ses détracteurs et que vous pourrez dire aux nations vaincues, nous vous donnons la paix.»

MOYSAT (*présid.*), BUAUX, FLORENT,  
GAUCE (*agent nat. prov.*), P. PAULTZAT,  
BARIN.

## 21

La société populaire de Créances, district de Coutances, invite la Convention à rester à son poste. Elle observe que plusieurs communes riveraines de la mer continuent de mettre un embargo désastreux sur les rochers qu'elle couvre, quoiqu'elles ne puissent consommer tout le varech qui en provient. Cette société demande qu'il soit permis à tout citoyen d'engraisser ses terres avec les productions de la mer.

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités réunis de marine, d'agriculture et de commerce (1).

## 22

La société sabotière de Moyrax annonce qu'elle a fait passer au district d'Agen 117 chemises, 7 draps, une nappe et trois serviettes; et à la société du même lieu, 13 chemises, une serviette, 55 l. 4 s. en numéraire, et 134 l. 10 s. en assignats. Elle demande que l'envoi du bulletin lui soit exactement fait.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de correspondance (2).

[*Moyrax*, 27 niv. II] (1)

« Citoyens,

Nous prévenons la Convention nationale que nous avons fait passer à notre district: 1° 117 chemises, 7 draps de lit, une nappe et trois serviettes, dont vous trouverez le récépissé du directoire ci-joint, le tout pour les défenseurs de la patrie.

Citoyens, à la voix d'un commissaire du Conseil exécutif provisoire relativement à l'armée devant Toulon, notre société ayant voulu coopérer à l'anéantissement des traîtres, une souscription a été faite et de suite 13 chemises, une serviette, 55 liv. 4 s. en numéraire et 134 liv. 10 s. en assignats ont été envoyées par notre Société à celle d'Agen, ainsi que vous verrez par le reçu du trésorier ci-joint. Le présent lot était destiné pour secourir notre armée devant Toulon.

La Société félicite la Convention sur ses mémorables travaux, et encore un moment et l'Europe entière sera libre. Si la Convention quittait le gouvernail avant cette destinée, notre liberté courrait grand risque; ainsi que les Législateurs ne quittent cette montagne qu'après que tous les vastes marais soient élevés à la hauteur de cette montagne, d'où découlent toutes ces eaux claires et vivifiantes qui nous arrosent dans nos vastes campagnes, à nous pauvres labourcurs.

Citoyens, nous ne sommes pas encore affiliés à la Société des Jacobins de Paris parce que notre société est encore jeune, mais nous espérons qu'elle sera dans de très bons principes; sitôt qu'elle sera un peu plus élevée nous aurons grand soin de la présenter à cette Société si célèbre dans notre arrondissement. Nous conjurons les membres du Comité de correspondance de continuer à nous envoyer le Bulletin de la Convention nationale. S. et F.»

TAILLADE (*secrét. de la Sté sabotière*).

## 23

La société populaire régénérée des sans-culottes de Narbonne présente une adresse dans laquelle elle retrace tout ce qu'elle a fait pour la cause de la liberté et de l'égalité. Des républicains ne sont ni orgueilleux ni modestes, ils sont vrais; et ce compte rendu est un devoir qui peut être méritoire de trouver des imitateurs. Cette société croit, au reste, que ce qu'elle a fait est peu de chose en comparaison de ce qui lui reste à faire; et elle déclare qu'elle ne se croira quitte envers la République, que lorsque tous ses membres auront concouru à l'affermir à jamais, ou versé jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour elle.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXI, 181. B<sup>in</sup>, 23 pluv.

(2) P.V., XXXI, 182. B<sup>in</sup>, 23 pluv.

(1) D XL 21, doss. 48.

(2) P.V., XXXI, 181. B<sup>in</sup>, 23 pluv.

[Narbonne, 10 pluv. II] (1)

« Représentants,

La Société populaire de Narbonne vous doit compte de ce qu'elle a fait pour la République. Que toutes les sociétés qui couvrent le sol de la liberté imitent cet exemple, il s'établira entr'elles une heureuse émulation de sacrifices et d'amour de la Patrie. Enflammés de ce feu sacré elles ne compteront pour rien ce qu'elles auront fait tant qu'il leur restera quelque chose à faire, et l'aristocratie, le modérantisme, le vil égoïsme frémiront en apprenant les travaux de ces sociétés qui sont leur fléau.

Avant que la guerre eût commencé sur notre frontière, établir des Sociétés populaires dans tout le district par les soins de commissaires dignes de cet apostolat révolutionnaire, envoyer au trésor national près de 1500 marcs d'argent, offrir gratuitement à la République une masse considérable de batterie de cuivre, provoquer l'envoi aux fonderies de canons de toutes les cloches, une seule exceptée, destinée à sonner le tocsin de la liberté contre les tyrans, envoyer aux frais de la Société, 5 fédérés à Paris pour y soutenir l'effet des mémorables journées des 10 août, 1 et 2 septembre, applaudir à la bravoure qui au lieu de ramener ces citoyens dans nos murs, les transporte aux armées du Nord, provoquer la déportation des prêtres réfractaires et prévenir le vœu de la loi à l'égard de ces fanatiques apôtres de la contre-révolution, établir un théâtre d'amateurs patriotes où des spectacles républicains produisaient le double effet d'enflammer les cœurs de l'amour sacré de la Patrie et de fournir par leur produit aux frais de la guerre et à l'entretien des familles de nos guerriers, c'étaient nos travaux de tous les jours, nos délassements ordinaires.

L'esprit contre-révolutionnaire s'agite, il égare les bons mais trop crédules habitants des montagnes, des troubles se manifestent à Carcassonne, la circulation des grains est arrêtée, la navigation du canal des Deux-Mers interceptée : aussitôt par les soins actifs de la Société populaire 300 hommes partent pour Carcassonne avec du canon et contribuent à y rétablir l'ordre.

A peine étincelle le flambeau de la guerre, l'énergie de la Société se communique à tous les Narbonnais; plus de 1000 combattants sur une population de neuf mille âmes au plus, volent aux accents de la gloire, au cri de la Patrie en danger : deux compagnies franches se forment, elles reçoivent de la Société un encouragement de 215 l. par homme; il est pourvu à leur armement et équipement, à la subsistance de leurs familles par une pension de 10 sous par tête et par jour à chacun des individus qui les composent.

Au premier bruit de l'infâme trahison qui ouvrit aux Espagnols l'entrée du territoire de la République, 400 Narbonnais, sans distinction de pères de familles ni de célibataires, se précipitent vers Perpignan pour y faire de leurs corps un rempart contre le progrès des esclaves. Six cents hommes de leur garde nationale font en même temps le service actif et non interrompu d'une grande étendue de côtes.

Des passages continuels de troupes dans cette

commune fournissent un aliment sans cesse renaissant au patriotisme, à l'esprit de sacrifices qui anime nos concitoyens : ne pas s'en lasser, ne s'en prévaloir jamais; accueillir fraternellement, fêter chacun suivant ses moyens, des citoyens soldats que la cause pour laquelle ils vont combattre rend nos amis et nos frères, c'est le caractère des Narbonnais. Une émulation d'offrandes à la patrie s'établit entre eux; celui qui n'a ni or ni cuivre à lui présenter, lui offre du fer, des tonnes de mitraille destinée à porter la mort dans les rangs des esclaves.

Placés en seconde ligne à la frontière des Pyrénées orientales, nos intentions ont particulièrement embrassé cette partie trop longtemps négligée des armées de la République. Dans les moments critiques où l'armée des Pyrénées-Orientales manquait de tout, et particulièrement de fourrages, nos commissaires ont parcouru les communes de notre district, les ont électrisées, et en échange de l'esprit public qu'ils y ont vivifié, ils en ont rapporté une ample moisson de fourrages.

Non content de l'avoir procurée, nous n'avons cessé d'exercer la surveillance la plus active sur ce service important exposé à des chances si alarmantes. Un comité spécialement chargé de ce devoir offre, d'un côté une main secourable aux préposés fidèles, et de l'autre un œil clairvoyant et sévère aux prévaricateurs.

Le sort de nos frères d'armes blessés ou malades est l'objet continuel de nos sollicitudes. Tandis que nos citoyennes font passer par notre intermédiaire aux deux hôpitaux militaires de cette place une abondante provision de linges fins et de charpie, nos commissaires, renouvelés chaque décade pour qu'aucuns de nous ne soit privé de remplir un devoir sacré pour tous, visitent plusieurs fois par jour ces asiles vénérables, interrogent nos frères d'armes, les consolent, accueillent leurs plaintes, les font cesser; et si quelque abus, quelques moyens d'amélioration leur avaient échappé, un comité de santé, à l'établissement duquel le représentant Milhaud a applaudi, qu'il a encouragé par des marques distinguées de confiance, achève et perfectionne ce que les commissaires n'avaient fait qu'indiquer ou préparer.

Témoin de ce que les soldats de la liberté blessés ou malades ont à souffrir dans les évacuations d'un hôpital à l'autre, la Société fournit le plan, fait les frais, et ordonne la construction d'une guimbarde à soupentes, dans laquelle 15 ou 16 de nos braves frères seront transportés à l'abri des rigueurs de la saison, et exposés le moins possible aux secousses du transport. L'exemple que la Société populaire de Narbonne a donné est fait pour trouver des imitatrices parmi ses sœurs de la République.

Elle ne borne pas ses soins maternels au moment de départ de ses braves concitoyens. Environ 500 chemises, 400 paires de souliers, et une très grande quantité de manteaux, redingotes ou roupes, sont le résultat de motions aussitôt accueillies que proposées, aussitôt exécutées qu'accueillies, et vont protéger nos braves frères d'armes contre les rigueurs d'une campagne d'hiver.

La sollicitude des armées n'empêche pas la Société populaire de Narbonne de donner ses soins à la prospérité de l'intérieur. Elle établit

(1) C 292, pl. 940, p. 20.

un magasin d'abondance où le citoyen peu fortuné se procure du pain à moitié prix de ce qu'il coûte aux autres. Elle prévient les vœux bienfaisants de la Convention nationale pour l'abolition de la mendicité, elle en recueille les tristes victimes au nombre d'environ 200 dans un hospice qu'elle entretient depuis 5 ans. Ses commissaires surveillent l'approvisionnement du marché, l'exécution de la loi du *maximum*. Le représentant du peuple applaudit à leur zèle, il veut que leurs utiles travaux soient salariés, et rend leur mission plus efficace en la rendant secrète.

Les desseins de la Convention nationale sur la formation d'une cavalerie formidable nous sont à peine connus, que par un mouvement spontané, nous votons à la République 4 cavaliers armés et équipés aux frais de la Société. L'un d'eux est déjà au dépôt de Carcassonne où il s'exerce aux manœuvres et à la discipline qui assurent la victoire; les trois autres attendent avec impatience l'emploi des fonds existant pour les monter et équiper.

Au milieu de ces effusions habituelles de patriotisme, où les sacrifices qu'elles obtiennent ne sont comptés pour rien, mais pour tout le sentiment brûlant qui les inspire, nous ne négligeons pas les fêtes civiques, nous ne sommes pas étrangers à la joie que causent à tous les amis de la Patrie les succès des armes de la République.

La ville infâme de Toulon a fait place au Port de la Montagne. A peine ce miracle de la valeur républicaine a-t-il retenti à nos oreilles, que, sans attendre les ordres de la Convention, et au seul risque de doubler nos plaisirs, nous nous livrons aux transports d'une fête sans apprêts, d'une joie simple et pure comme les cœurs des bons sans-culottes: nos concitoyens la partagent avec nous, tous les âges y prennent part, nos magistrats viennent l'embellir, nous embellissons à notre tour la fête qu'ils célèbrent par votre ordre.

Notre joie était mêlée d'amertume. Des scélérats venaient de vendre aux Espagnols le fort Saint-Elme, Collioure et Port-Vendres. Quelques vrais républicains fuient leur patrie indignement livrée aux satellites du despotisme. Ces braves Colliourois trouvent parmi nous un asile; nous accueillons, nous chérissons en eux des hommes pour qui la patrie asservie par l'esclavage n'est plus la patrie.

A la fête du Port de la Montagne succède celle de l'Apothéose de Le Peletier et Marat. L'ennemi des rois et l'ami du peuple sont chantés dans notre enceinte, une pyramide s'élève à leurs mânes révéérés, toutes les décorations de la salle de nos séances rappellent leurs images chéries, leurs vertus encore plus chères: c'est au pied de la Montagne dans les fondements de laquelle la République française est établie que nos orateurs trouvent la tribune où ils s'exercent aux vertus, aux principes, aux talents, qui les rendront dignes de parler un jour de dessus la Montagne même.

Représentants, voilà ce que nous avons fait. Des Républicains ne sont ni orgueilleux, ni modestes; ils sont vrais, et nous le sommes dans le compte que nous venons de vous rendre. Accueillez-le, Citoyens, vous qui avez fait de bien plus grandes choses pour la patrie: Recevez l'assurance non moins sincère et franche

que nous vous donnons, que ce que nous avons fait nous paraît peu de chose en comparaison de ce qui nous reste à faire, et que nous ne nous croirons quittes envers la République, la liberté et l'égalité que lorsque nous aurons versé la dernière goutte de notre sang pour elles.

BARTHEL (*présid.*), CANOIS (*secrét.*),  
BOUISSET (*secrét.*), NÉGRIER (*secrét.*).

## 24

**Le citoyen Gohier, ministre de la justice, transmet une lettre du citoyen Maugras, de Mondidier, contenant l'indication de quelques procédés propres à empêcher la calandre de s'introduire dans le bled.**

**Insertion au bulletin, et renvoi aux comités de commerce et d'agriculture (1).**

[*Montdidier, 15 pluv. II. Au M. de la Justice*] (2)

« Citoyen,

« Il est du devoir de tout bon citoyen républicain de donner connoissance au gouvernement de tout ce qui peut intéresser le bonheur public: c'est pourquoi je m'empresse de te faire part de ce qui suit:

« Un citoyen vient de me donner connoissance d'un secret qui intéresse essentiellement la République.

« Il s'agit d'empêcher la calandre de s'introduire dans le bled, lorsqu'il est déposé au grenier.

« Voici la précaution qu'il faut prendre lorsqu'il y a du bled dans un grenier où ladite calandre est introduite. Il faut le faire nettoyer à fond, le laisser quelques mois bien aéré; après, bien frotter le plancher avec le porreau vert, le laisser quelque temps étendu sur ledit plancher; après, le faire retirer; l'on mettra de suite le bled, suivant l'usage ordinaire, d'épaisseur à ce que le goût et odeur dudit porreau empêche l'insecte de s'y introduire.

« Pour les greniers où il n'y a pas encore eu de bled, avant d'en mettre, on doit observer la même chose pour empêcher l'introduction de cet animal.

« Le citoyen qui me donne connoissance de ceci, m'a assuré en avoir fait et fait faire l'épreuve avec un vrai succès.

« Je m'empresse, citoyen-ministre, de t'en faire part, puisque ces animaux mangent toute la farine et ne laissent que le son.

« Il est donc intéressant d'en faire l'épreuve, pour après le rendre public pour la conservation d'un bien si cher à l'humanité.

« Je te supplie d'être mon interprète auprès de la Convention, pour l'assurer de mon empressement à en faire part, ainsi que de mon patriotisme. S. et F. »

MAUGRAS (*présid. du trib. de commerce*).  
(*Applaudissements.*)

(1) P.V., XXXI, 182. B<sup>m</sup>, 24 pluv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>o</sup>). Lettre d'envoi de Gohier, datée du 21 pluv. avec la copie de la lettre de Maugras (F<sup>10</sup> 331).

(2) *Débats*, n<sup>o</sup> 510, p. 329; *Mon.*, XIX, 461; *C. univ.*, 26 pluv.; *F.S.P.*, n<sup>o</sup> 224; *J. Lois*, n<sup>o</sup> 502; *Audit. nat.*, n<sup>o</sup> 507; *J. Mont.*, n<sup>o</sup> 91. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 379; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1133; *Batave*, n<sup>o</sup> 362; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 506; *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 543.